



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 07/2023 :

#### **Demande de crédit de CHF 720'000.- TTC pour le remplacement partiel des collecteurs EU/EC au chemin des Grands Champs**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 02 mai 2023 avec Madame la Syndique Louise Schweizer Monsieur le Municipal Christian Dugon, Monsieur le Municipal Nicolas Ray, et elle a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier tous les intervenants cités ci-dessus pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet figure au plan d'investissements. 46.5010.96 pour un montant de CHF 750'000.00

**Budget :** Le montant du préavis (CHF 720'000) est pour la plus grande part le résultat de la mise en soumission des travaux de génie civil pour les eaux et pour les égouts (En détail : CHF 451'920 pour les travaux de génie civil, CHF 37'175 pour des travaux de forage dirigé, CHF 44'568.25 pour la remise en état des propriétés et CHF 64'500 pour l'étude et le suivi). Le solde est formé de divers autres éléments clairement indiqués dans le préavis.

La Municipalité a demandé plusieurs offres équivalentes selon un même cahier des charges et la variante la plus économique est présentée dans ce préavis.

Les procédures usuelles en matière d'appel d'offres ont été respectées.

Les charges financières annuelles moyennes d'élèvent à CHF 27'720.-, soit CHF 9.25 / habitant

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 30 ans.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** La commission des finances n'identifie pas de risque financier particulier lié à cet investissement.

**Amendement :** Aucun.

**Demande de crédit de CHF 720'000.- TTC pour le remplacement partiel des collecteurs EU/EC au Chemin des Grand Champs**

---

**3. Conclusion**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 07/2023 tel que proposé, soit :

1. D'adopter le préavis municipal N° 07/2023 concernant une demande de crédit de CHF 720'000.- TTC concernant l'évacuation d'eau Claire et d'égouts au Chemin des grands Champs
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 10 mai 2023

Pour la Commission des finances :

Pascal Voutat

Frédéric Guilloud

Didier HERMANN

Flavio Boscardin

Christian Brügger

Rapporteur